

2A  
SASU  
Au capital de 1 000,00 euros  
Siège social : 35 RUE DE DUNKERQUE  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE  
979 821 915 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six  
Le vingt-huit mai  
À neuf heures,

**Monsieur MEDDAHI Tarik**, Associé unique et Président de la Société 2A propriétaire de la totalité des 1000 actions composant le capital social de ladite société ;

**A pris les décisions suivantes :**

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé unique constate qu'à la suite de la clôture de l'exercice social du 31 décembre 2025, grâce à la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié, au moins, du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur MEDDAHI Tarik**